

VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2023- Nツイテレ

Accusé de réception en préfecture 091-219102233-20231027-VI-DEC-2023-174-AU Date de télétransmission : 02/11/2023 Dite de réception préfecture : 02/11/2023

OBJET : Signature d'une convention de partenariat entre La Ligue Contre le Cancer et la Ville d'Etampes pour l'événement OCTOBRE ROSE

Le Maire de la Ville d'Etampes.

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de signer une convention de partenariat entre La Ligue Contre le Cancer et la Ville d'Etampes pour l'événement OCTOBRE ROSE le dimanche 29 octobre 2023,

CONSIDERANT la convention de partenariat entre La Ligue Contre le Cancer et la Ville d'Etampes,

DECIDE

ARTICLE nº 1: De signer une convention de partenariat entre La Ligue Contre le Cancer et la Ville d'Etampes pour l'événement OCTOBRE ROSE le dimanche 29 octobre 2023.

ARTICLE n°2: Cette convention de partenariat est consentie à titre gracieux.

ARTICLE n° 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE n° 4: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités,
- La Ligue Contre le Cancer, Comité de l'Essonne.

Fait à Etampes, le 2 7 0CT. 2023

Marie Claude GIRARDEAU
Adjointe au Maire

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication

- 3 NOV. 2023